

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 12/2023

333 - MASTERCLOSE PX2000 B- 60KG

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

MASTERCLOSE PX2000 B- 60KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

- Composant polyol d'un système de polyuréthane à deux composants
- Utilisation professionnelle

Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Non classé

Pictogrammes de danger:

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions / instructions pour l'utilisation et le stockage sont respectées.

Section 3: Composition/informations sur les composants:
3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

| Composants | CAS / EINECS / Reg nr. | % | Classification selon CLP | Composants |
|---|------------------------------------|--------|---|------------|
| acétate d'éthyle | CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 | 50-75% | Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336 | |
| butanone | CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 | 10-25% | Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336 | |
| Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% de n-hexane | EC-nummer: 921-024-6 | 10-25% | Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 2, H411 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 | |
| toluène | CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 | 10-25% | Flam. Liq. 2, H225 / Repr. 2, H361d / STOT RE 2, H373 / Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 | |

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

| | |
|-------------------------------------|---|
| Après inhalation: | En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. |
| Après contact avec la peau: | Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Le solvant du produit dégraisse la peau. C'est pourquoi, il faut, ensuite, utiliser une crème pour regraisser la peau. |
| Après contact avec les yeux: | Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin. |
| Après ingestion: | Si les troubles persistent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Agents d'extinction non appropriés: Eau
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers:

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées

6.1.1. Pour les non-secouristes:

:

6.1.2. Pour les secouristes:

:

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire. **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

141-78-6 acétate d'éthyle

VME - Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

78-93-3 butanone

VME - Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
 - Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
 risque de pénétration percutanée

108-88-3 toluène

VME - Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm
 - Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm
 R2, risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition:

| | |
|----------------------------------|--|
| Contrôles techniques appropriés: | Sans autre indication, voir point 7 |
| Protection des mains: | <p>Gants de protection Gants résistant aux solvants Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p> <p>Matériau des gants Caoutchouc nitrile Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.</p> <p>Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p> |
| Protection des yeux: | Lunettes de protection hermétiques |
| Protection respiratoire: | En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire / en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. |
| Pictogrammes: |  |

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|--|---|
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé |
| valeur du pH: | Non déterminé |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1): | / |
| Point de fusion: | Non déterminé |
| Point de congélation: | / |
| Point d'ébullition: | 77 °C |
| Point d'éclair: | -15°C |
| Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Température de décomposition: | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gazeux): | Non applicable. / Température d'inflammation: 460 °C |
| Pression de vapeur à 20 °: | 105 hPa |
| Densité à 20 °C: | 0,85 g/cm ³ |
| Densité relative: | Non déterminé. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| Log Pow: | / |
| Log Kow: | / |
| Viscosité Cinématique: | Non déterminé. |
| Viscosité Dynamique: | Non déterminé. |
| Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif / toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| Limites d'explosion: | / |
| Inférieure: | 1,2 Vol % |
| Supérieure: | 11,5 Vol % |
| Propriétés comburantes: | / |
| Limites d'explosivité: | / |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| Teneur en COV: | / |
| Vitesse d'évaporation: | / |

9.2 Autres informations:

Teneur en solvants: Solvants organiques: 87,5 % %
 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

/

10.2 Stabilité chimique:

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral - LD50 - 5620 mg/kg (rbt)

Inhalatoire - LC50/4 h - 1600 mg/l (rat)

108-88-3 toluène

Oral - LD50 - 5000 mg/kg (rat)

Dermique - LD50 - 12124 mg/kg (rbt)

Inhalatoire - LC50/4 h - 5320 mg/l (mus)

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée: | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction: | Susceptible de nuire au foetus |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration: | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.:

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol:

le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

07 02 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Indications complémentaires:

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

| | |
|----------------------|----------------|
| VN-nr (ADR): | Non applicable |
| VN-nr (IATA): | Non applicable |
| VN-nr (IMDG): | Non applicable |
| VN-nr (ADN): | Non applicable |
| VN-nr (RID): | Non applicable |

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger de transport:

| | |
|--------------------------|----------------|
| Classe (ADR/RID): | Non applicable |
| Classe (IATA): | Non applicable |
| Classe (IMDG): | Non applicable |
| Classe (ADN): | Non applicable |

14.4 Groupe d'emballage:

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Groupe d'emballage (ADR/RID): | Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA): | Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG): | Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN): | Non applicable |

14.5 Dangers pour l'environnement:

| | |
|--|-----|
| Dangereux pour l'environnement: | Non |
| Marine Pollutant: | |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Attention: Liquides inflammables.

14.6.1 Transport par voie terrestre:

| | |
|---------------------------------------|---|
| Quantités limitées (ADR): | 1L |
| Quantités exceptées (ADR): | Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml |
| Catégorie de transport (ADR): | 2 |
| Danger n° (code Kemler): | 33 EMS-nummer: F-E,S-E |
| Tunnel restriction code (ADR): | D/E |

14.6.2 Transport maritime:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Quantités limitées (IMDG): | 1L |
| Excepted quantities (EQ): | Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

VN "Model Regulation":

UN19 93 , LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATE D'ÉTHYLE, naphta léger (pétrole), hydrotraité), Dispositions spéciales 640D, 3, II

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe Part en %

NK - 87,5

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Autres informations: 25/05/2021 (D)
Numéro de version: 11